



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DES LOCAUX A SOMMEIL DU CENTRE DE VACANCES « LES PRIMEVERES » A HABERE-POCHE, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ ATELIER WALID GHANEM ARCHITECTES**

**DÉCISION N° DM-24-045  
EN DATE DU 19 FEVRIER 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°DM-21-107 du 17 mars 2021 de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de modernisation des locaux à sommeil du centre de vacances « Les Primevères » à HABERE POCHE (notifié le 14/04/2021) ;

**VU** la décision n°DM-21-444 du 22 décembre 2021 de signer l'acte modificatif n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de modernisation des locaux à sommeil du centre de vacances « Les Primevères » à HABERE POCHE ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 08/02/2024, donnant un avis favorable ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 avait pour objet d'actualiser le forfait du maître d'œuvre compte tenu de l'évolution de la mission et du nouveau coût des travaux, suite à la consultation initiale déclarée sans suite car les offres reçues dépassée l'estimation du maître d'œuvre ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°2 a pour but d'ajouter au contrat du titulaire les missions suivantes :

- Mission complémentaire n°1 : Étude et choix du mobilier.
- Mission complémentaire n°2 : Rénovation du chalet du directeur.

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'acte modificatif n°2 du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de modernisation des locaux à sommeil du centre de vacances « Les Primevères » à Habère-Poche avec l'agence ATELIER WALID GHANEM ARCHITECTES, représentée par Monsieur Walid GHANEM, gérant, sise 19 rue Rodier, 75009 PARIS.

Le montant du présent acte modificatif est défini de la manière suivante :

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240219-lmc1H11679H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/02/2024  
Date de Publication : 19/02/2024

<b>Mission</b>	<b>Montant</b>	<b>Exigibilité</b>
<b>Mission n°1</b>	15 000 € HT	50% à la validation de la conception 50% à la réception des meubles
<b>Mission n°2</b>	16 000 € HT	50% à l'établissement de l'ordre de service de démarrage des travaux 50% à la réception des travaux
<b>TOTAL HT</b>	<b>31 000 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>37 200 €</b>	

Le nouveau montant du marché est porté à 241 000,00 € HT, soit 289 200,00 € TTC.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des  
grands travaux, de l'habitat et des travaux de  
construction, d'entretien et de maintenance des  
équipements publics,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240219-lmc1H11679H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/02/2024  
Date de Publication : 19/02/2024